
Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

À la grande déception des consommateurs de bière, Ottawa persiste avec les hausses de taxes annuelles sur la bière

OTTAWA (ONTARIO) – 21 novembre 2018 - L'énoncé économique d'automne du gouvernement du Canada contient des changements positifs pour l'industrie brassicole, notamment l'engagement de terminer la modernisation de la Norme sur la bière en vertu du *Règlement sur les aliments et drogues* du Canada. Pourtant, il rate l'occasion de rendre la vie de la classe moyenne plus abordable et de corriger le désavantage concurrentiel sans cesse croissant pour les brasseurs canadiens.

La taxe d'accise fédérale sur la bière augmentera automatiquement le 1^{er} avril, sa troisième augmentation en 24 mois, à moins que le budget préélectoral n'y mette un frein. L'accise est une taxe sur la production qui est transférée aux consommateurs de bière sous la forme de prix plus élevés. Les hausses de taxes annuelles sur la bière prévues par la loi ont été imposées dans le budget de 2017 du gouvernement. À la fin de 2019, le gouvernement aura ajouté 80 millions de dollars en coûts d'accise additionnels à la vente de bière, tout en faisant augmenter les marges bénéficiaires des sociétés des alcools et les coûts liés à la TVH. L'an prochain, le taux de la taxe d'accise fédérale sur la bière sera 80 % plus élevé que le taux aux États-Unis.

« Au Canada, 47 % du prix d'une caisse de bière représente des taxes et le gouvernement a adopté par loi des augmentations de taxes annuelles, indépendamment de la situation économique, déclare Luke Harford, président de Bière Canada. Nous demandons au gouvernement Trudeau de bien vouloir cesser d'augmenter les taxes imposées aux consommateurs de bière. »

Chez nos voisins du Sud, le gouvernement des États-Unis a donné un répit aux consommateurs de bière et un avantage concurrentiel aux entreprises brassicoles américaines. La Craft Beverage Modernization and Tax Reform Act des États-Unis a réduit la taxe d'accise fédérale sur la bière, le vin et les spiritueux fabriqués aux États-Unis. Cette loi a été promulguée par la Tax Cuts and Jobs Act de 2017 des États-Unis.

« En mettant en veilleuse l'augmentation de taxes prévue du 1^{er} avril, le gouvernement aurait reconnu les pressions financières exercées sur la classe moyenne, tout en maintenant la compétitivité de l'industrie brassicole canadienne par rapport aux États-Unis, souligne M. Harford. »

L'économie brassicole du Canada a chuté, passant de 163 200 emplois canadiens à 149 000. La moitié de ces pertes d'emplois touchent les industries manufacturières, de détail et de gros au pays qui fournissent les intrants aux brasseurs d'un bout à l'autre du Canada. Cela menace une activité économique de 13,6 milliards de dollars, 149 000 emplois canadiens et 5,3 milliards en salaires versés aux travailleurs canadiens.

En résumé :

- La Tax Cuts and Jobs Act des États-Unis a réduit la taxe d'accise fédérale sur la bière, le vin et les spiritueux, donnant un répit aux Américains de la classe moyenne et permettant aux entreprises américaines de l'emporter.
- Le 1^{er} avril 2018, la taxe d'accise fédérale sur la bière du gouvernement du Canada augmentera automatiquement, à moins que la l'augmentation automatique ne soit abrogée dans le budget préélectoral.
- Le gouvernement du Canada rend la bière plus dispendieuse et complique la tâche des entreprises canadiennes de faire concurrence, tandis que les États-Unis font le contraire.

AU SUJET DE BIÈRE CANADA

Bière Canada est l'association commerciale nationale qui défend les intérêts des brasseurs du Canada afin qu'ils puissent évoluer dans un contexte réglementaire sain et que la bière demeure un élément célébré de la culture canadienne. En tant que la voix nationale de la bière, Bière Canada représente plus de 50 entreprises brassicoles canadiennes qui comptent pour 90 % de la bière fabriquée au Canada.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Brittany Burden
Gestionnaire, Services aux membres et Communications
Bière Canada
613-232-9601, poste 225
bburden@beercanada.com